



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
H/PER

N°

RECTORAT



LE RECTEUR

Président de l'Assemblée de l'Université

MK/kvb

MODALITES DE VOTE POUR L'ELECTION DES MEMBRES DES C.T.S. DU CAMES

1°) Il est instauré pour chaque C.T.S., un collège unique dans lequel peuvent voter tous les enseignants titulaires et chercheurs des disciplines y afférentes.

2°) Les votes sont faits au scrutin secret. Les votes par procuration écrite sont autorisés. Il n'y a pas de restriction de titre. Un assistant peut donner procuration à un professeur titulaire et vice versa, à condition qu'ils soient tous du même CTS, mais nul ne peut détenir plus de deux procurations. Une copie de la pièce d'identité du donneur d'ordre et une lettre de procuration signée par lui-même sont exigées.

3°) **Le bureau de vote est ouvert de 9 h à 16 h.** Après fermeture du bureau de vote, il sera immédiatement procédé au dépouillement.

4°) Il sera exigé de chaque électeur une pièce d'identification (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou carte professionnelle).

5°) Un bulletin unique contenant la liste des candidats a été retenu. L'électeur doit cocher le nom d'un candidat ou plusieurs candidats figurant sur la liste sans toutefois dépasser le nombre maximal de représentants titulaires du Sénégal pour ce CTS. Si aucune case n'est cochée, le bulletin est blanc, si le nombre de cases cochées dépasse le nombre de représentants titulaires, le bulletin est nul.

B.P. 5005 - Dakar-Fann – SENEGAL- Fax (221) 33 825 28 83 - ☎ 33 869 27 66 - Email rectorat@ucad.edu.sn